



Plus de revenu que faire

Par **Dorine16480**, le **08/03/2020** à **12:58**

Bonjour ma situation et assez délicate

depuis août 2018 je me suis séparé du père de mes 2 filles je l'es donc signaler à la caf il on fait un contrôle et monsieur n'a fait sont changement d'adresse nul par banque sécurité sociale assurance travail.... du coup la caf pense que je fraude et me réclame plus de 13000 euro hors je ne travail pas je vie seule avec mes deux fille et me retiennent la totalité de mes droit je n'est donc aucun revenu j'ai donner l'adresse de monsieur et le numéro de téléphone à la caf mes pour le moment je ne c'est plus quoi faire ?!

Par **Visiteur**, le **08/03/2020** à **18:47**

Bonjour

Si votre ex habite depuis 8/2018 ailleurs, il doit avoir un bail, des quittances de loyers, d'EDF, d'eau etc...Demandez rendez-vous ou prenez contact avec la commission de recours de la CAF.

Par **Dorine16480**, le **08/03/2020** à **19:05**

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **08/03/2020** à **19:24**

C'est bien peu de chose...Bonne chance

Par **youris**, le **08/03/2020** à **19:31**

bonjour,

j'espère que vous retournez systématiquement le courrier destiné à votre ex et qui arrive chez

vous en indiquant qu'il n'habite plus chez vous et bien entendu en enlevant son nom sur votre boîte à lettres et sur la porte.

si vous continuez à réceptionner son courrier et à lui transmettre, la position de la CAF est fondée.

salutations

Par **Visiteur**, le **08/03/2020** à **19:43**

En effet, la CAF se base sur des faits et des éléments tangibles de preuve.

Par **Dorine16480**, le **08/03/2020** à **19:48**

Désolé ma réponse n'a pas été envoyée entièrement du coup pour répondre au facture bail ... le soucis c'est qu'il est retourné chez son père et ne l'a pas déclaré, je retourne le courrier de monsieur, il m'a fait une attestation sur l'honneur avec sa nouvelle adresse depuis la date à laquelle il est parti de chez moi est-ce que ça peut aider ? Merci pour vos réponses

Par **youris**, le **08/03/2020** à **20:13**

malheureusement comment voulez-vous que la CAF croit que votre ex est parti, alors que vous continuez à réceptionner et à lui transmettre son courrier.

la sanction de la CAF est donc justifiée, en cachant que votre ex n'habite plus avec vous, vous avez fraudé.

je vous invite dès à présent à faire ce que je vous indiquai dans mon message précédent, c'est à dire à retourner systématiquement le courrier destiné à votre ex et qui arrive chez vous en indiquant qu'il n'habite plus chez vous et bien entendu en enlevant son nom sur votre boîte à lettres et sur la porte.

si vous aviez fait ça depuis le départ de votre ex, vous n'auriez pas ces soucis dont vous êtes à l'origine.